



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2023
2023/109**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le treize décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	26
Nombre de votants	29

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADIET, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Florence LE MEIGNEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, M. Denis SEBILO, Mme Huguette ROSIER, M Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Jeanne DELASSUS (pouvoir à M. Michel CADIET), Mme Michelle GUILLEUX (pouvoir à M. Pierre-Luc PHILIPPE), Mme Stéphanie PICOT (pouvoir à Mme Céline BERTHO).

Secrétaires de séance : Mme C. BERTHO et M. Pierre-Luc PHILIPPE

SRADDET : CONFERENCE REGIONALE DE GOUVERNANCE

Rapporteur : Christelle CHASSÉ

Madame la Maire présente le dossier.

Pour favoriser la concertation locale avec la région dans le cadre de l'évolution du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), la loi du 20 juillet 2023 instaure la mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance (CRG), pilotée par la Présidente de région, en lieu et place de la Conférence des SCOT. Cette conférence est consultée sur la déclinaison des objectifs et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets d'envergure nationale ou européenne et sur la liste des projets régionaux.

Il est proposé au conseil municipal de valider une composition « sur mesure » proposée par la Présidente du Conseil régional.

Composition de la conférence régionale de gouvernance

Composition « sur mesure » proposée : 120 membres votants ,19 membres siégeant à titre consultatif

Membre votant :120

- La Présidente du Conseil régional ou son représentant
- 14 élus régionaux ou leur représentant
- les 71 présidents d' EPCI ou leur représentant
- Les 14 présidents des structures porteuses de SCOT ou leur représentant (hors SCOT mono EPCI)
- 16 maires
 - o 1 en PLU et 1 en RNU par département qui seront désignés en lien avec les 5 Associations départementales de Maires et Présidents de Communautés
 - o 1 par département désigné en lien avec les 5 associations départementales des maires ruraux de France
 - o Le maire de l'île D'Yeu ou son représentant
- 3 représentants de l'État désignés par le Préfet de région

Membre siégeant à titre consultatif : 19

- 5 Présidents des Départements leur représentant
- 4 Présidents des PNR ou leur représentant
- Président du CESER ou son représentant
- 3 Présidents des Agences d'Urbanisme ou leur représentant
- 3 Présidents des EPF ou le représentant
- 3 Présidents des Chambres Consulaires ou leur représentant

Le Conseil municipal, avec **23 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (PL.PHILIPPE, H.ROSIER, M.GUILLEUX, M.CARIOU, D.SEBILO), 1 CONTRE (A.COURJAL) DÉCIDE :**

- ◆ **D'EMETTRE un avis favorable** sur la composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 21 décembre 2023
Et de la publication, le 20 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme
Mme La Maire,
Christelle CHASSE

